

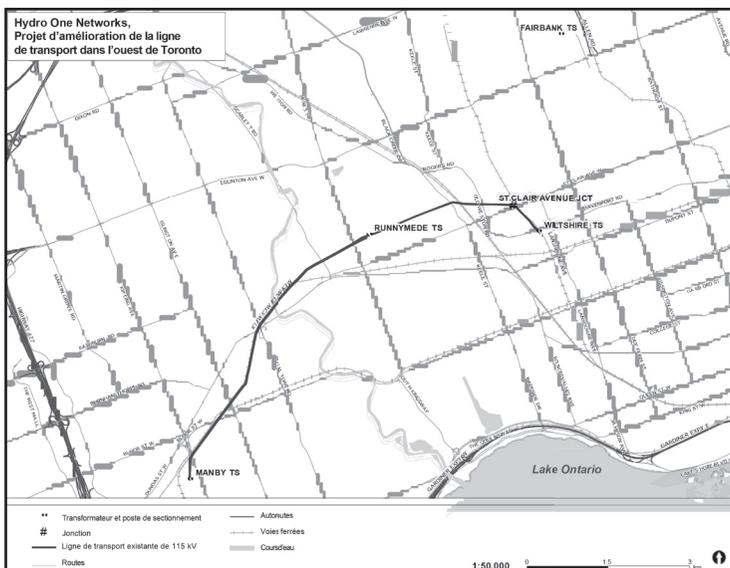
Hydro One Networks Inc. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue de mettre une ligne de transport à niveau et d'agrandir le poste de transformation Runnymede à Toronto.

Soyez mieux renseigné.

Hydro One Networks Inc. demande à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) la permission de mettre à niveau une ligne de transport d'électricité de 115 kilovolts sur environ 10 kilomètres, ainsi que ses installations connexes, et d'agrandir le poste de transformation Runnymede. Selon la requête d'Hydro One Networks Inc., ce projet relierait au réseau électrique la ligne Eglinton Crosstown de transport léger sur rail de Metrolinx, répondrait à la demande croissante en électricité et améliorerait la fiabilité du service dans l'ouest de Toronto.

La requête d'Hydro One Networks Inc. comprend aussi des accords demandant aux propriétaires la permission d'utiliser temporairement leur terrain pour mettre la ligne de transport à niveau.

Vous pouvez voir ci-dessous une carte indiquant l'emplacement général de cette ligne de transport et du poste de transformation Runnymede.



La CEO est un organisme public indépendant et impartial. Elle tiendra une audience publique en vue d'examiner la requête d'Hydro One Networks Inc. Dans le cadre de cette audience, elle examinera les documents et les arguments d'Hydro One Networks Inc., ainsi que ceux des particuliers, des municipalités et des autres parties concernées.

L'audience de la CEO examinera des questions particulières régies par la loi. La Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario précise les questions dont elle devra tenir compte avant de prendre sa décision. Si vous souhaitez participer à l'audience de la CEO, vous devez comprendre en quoi ces questions consistent.

Conformément à la Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, la CEO tiendra compte des intérêts des consommateurs en ce qui concerne les prix, ainsi que de la fiabilité et de la qualité des services de distribution d'électricité.

L'audience de la CEO ne constitue pas le seul processus d'approbation nécessaire avant la construction d'une ligne. Par exemple, la plupart des lignes de transport sont assujetties au processus d'évaluation environnementale du Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique. L'examen de la Commission ne portera que sur les trois facteurs susmentionnés et n'abordera pas d'autres facteurs touchant, entre autres, l'environnement, la santé, l'esthétique ou la valeur des propriétés.

TENEZ-VOUS AU COURANT

Vous avez le droit de recevoir des renseignements concernant la requête d'Hydro One Networks Inc. Vous pouvez consulter cette requête sur le site Web de la CEO (voir « Soyez mieux renseigné » ci-dessous).

DONNEZ VOTRE OPINION

Si la ligne de transport proposée pourrait avoir des répercussions pour vous, vous pourriez souhaiter participer plus activement à l'audience :

- Vous pouvez faire parvenir à la CEO une lettre de commentaires qui sera examinée durant l'audience.
- Vous pouvez demander à la CEO la permission de participer activement à l'audience (à titre d'intervenant). Les intervenants peuvent fournir des données probantes, défendre leurs positions et soumettre des questions pertinentes (observations) auxquelles devra répondre Hydro One Networks Inc. Pour devenir intervenant, une partie doit être concernée par la ligne de transport d'une manière directement liée aux questions qu'examinera la CEO. Si vous souhaitez être un intervenant, la CEO doit recevoir votre demande au plus tard **le 20 janvier 2017**.

SOYEZ MIEUX RENSEIGNÉ

Pour en savoir plus sur cette audience, sur les démarches à suivre pour présenter des lettres ou pour devenir un intervenant, ou encore pour accéder aux documents concernant ce dossier, veuillez entrer le numéro de dossier **EB-2016-0325** sur le site Web de la CEO : www.ontarioenergyboard.ca/noticelc. Vous pouvez aussi appeler Zora Crnojacki, au 1 888 632-6273, poste 104.

AUDIENCE ORALE OU ÉCRITE

Il existe deux types d'audiences à la CEO : orale et écrite. Hydro One Networks Inc. a demandé une audience écrite. La CEO examine actuellement cette requête. Si vous pensez qu'une audience orale doit avoir lieu, vous pouvez écrire à la CEO pour en expliquer les raisons, au plus tard **le 20 janvier 2017**.

CONFIDENTIALITÉ

Si vous présentez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de votre lettre seront versés au dossier public et publiés sur le site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse et votre adresse courriel seront supprimés. Si vous êtes une entreprise, tous vos renseignements demeureront accessibles au public. Si vous faites une requête de statut d'intervenant, tous vos renseignements seront du domaine public.

Cette requête sera tenue en vertu des articles 92 et 97 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319, 27^e étage
2300, rue Yonge, Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de la secrétaire de la Commission
Dépôts : <http://www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice>
Courriel : boardsec@ontarioenergyboard.ca
Télécopieur : 416 440-7656



Ontario